

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 9 avril 2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250409-DEL20250434-BF



Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jacques LAVIELLE

Excusé(s) :

Procurations :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
M Jean-Bernard NASSIET à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
M Bruno TRAVERT à Mme Régine TASTET
Mme Pascale VOGT à M Gilles LAHITTE
Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU à Diane LACHERAY
M Jean LALANNE à Pierre FLORMIMONT

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2025 04 034 : Vote du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et suivants ;

Vu le compte administratif du budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2024 approuvé ;

Vu le projet de budget proposé par le Maire ci-annexé ;

Considérant que le budget proposé est sincère et à l'équilibre, il est proposé à l'assemblée ;

- de voter par chapitre le budget annexe du lotissement Les Hauts des Arrigans 2025 ci-annexé.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **de voter** par chapitre le budget annexe du lotissement les Hauts des Arrigans 2025 ci-annexé.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont voté contre : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; M Philippe DUROSOY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU (par procuration)

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le Maire,
Thierry LE PICHON.

